



# CLARTÉS

Fédération Syndicale Unitaire

de la Haute Vienne



Déposé le 19/12/2017

N° 90 Décembre 2017

Trimestriel - prix : 0,30 € Directeur de la Publication : Nicolas Villacampa

CPPAP 0716 S 05312 Imprimé par nos soins ISSN 1268-5542



## Première organisation syndicale des fonctionnaires de la Haute Vienne EDITORIAL

### Encore des combats à mener....

Attaque sur les retraites, c'est reparti .....La FSU est très inquiète face à la mise en place d'un système qui s'inspirerait des retraites à points ou par « comptes notionnels ». Dans un tel système, les pensions baisseraient encore alors qu'elles ont déjà été amputées avec les réformes précédentes (augmentation de l'âge minimum de départ, augmentation de la durée de cotisations). L'incertitude sur ce que chacun toucherait augmenterait puisque la valeur du point dépendrait de divers paramètres (espérance de vie d'une classe d'âge par exemple) et c'est l'ensemble des rémunérations sur une carrière qui pourrait servir de base au calcul du montant de la pension perçue. Or, particulièrement pour les fonctionnaires, il s'agirait d'un recul par rapport au calcul en pourcentage du dernier traitement perçu 6 mois avant le départ en retraite. La notion de carrière, où la compétence du fonctionnaire et donc sa rémunération progresse, serait attaquée.

Démantèlement des services publics, cela continue..... Lancée mi-octobre par le premier ministre, la démarche Action Publique 2022 est une machine de guerre contre le service public qui entend « réinterroger » l'action publique pour la transformer. L'objectif prioritaire affiché est la baisse des dépenses publiques et les moyens pour y parvenir sont clairement énoncés : « revoir profondément et durablement les missions de l'ensemble des acteurs publics que sont l'Etat, les opérateurs, les collectivités territoriales, les organismes de sécurité sociale. Le premier ministre demande clairement à ses ministres dans sa lettre de cadrage de proposer des réformes sur des points spécifiques :

- le périmètre souhaitable des politiques publiques dont chaque ministère a la charge,

- le niveau de portage le plus pertinent pour chacune d'entre elles (suppression des chevauchements de compétences ; transfert entre collectivités, au secteur privé, voire abandon de missions),

- les économies durables et structurelles par une baisse de la dépense publique.

C'est bien le démantèlement des services publics qui est mis en perspective. Une remise en cause profonde de notre modèle social. La FSU, à l'inverse de cette démarche, a demandé un « Grenelle de l'action publique » permettant un débat démocratique avec les agent-e-s comme avec les usager-e-s pour examiner les évolutions nécessaires pour mieux répondre aux besoins de la population, aux évolutions de la société et conforter le rôle et les missions de la Fonction publique. Elle alertera les usager-e-s et les agent-e-s sur les projets gouvernementaux en menant campagne et en diffusant du matériel (4 pages, tracts, vidéos sur les réseaux sociaux). Elle diffusera également la contre consultation élaborée par la Convergence des Services Publics. Elle organisera les initiatives et mobilisations nécessaires pour se faire entendre dans l'unité la plus large, et organisera des contre forum, notamment au moment de la restitution de cette opération gouvernementale. Elle portera lors de la prochaine rencontre des fédérations de fonctionnaires la nécessité d'une expression syndicale unitaire pour garantir le rôle de la Fonction publique et celui des agent-e-s.

Voilà, pour l'instant, l'avenir est plutôt sombre pour tout ce qui touche au collectif et à la solidarité, , mais rien n'est jamais définitif ; il suffit que les citoyens, les usagers, les salarié-es reprennent la main sur les décisions imposées par des politiques ultra libérales. Syndiquons-nous, battons-nous ensemble pour imposer d'autres choix.

Christophe TRISTAN et Nicolas VILLACAMPA

Co-secrétaires de la FSU 87

### Sommaire:

EDITORIAL	1
Formation : « Fonction Publique, PPCR, Retraites ...»	2-3
DOSSIER: SPECIAL FORMATION PROFESSIONNELLE	4-5-6-7
Election professionnelle: CAPA	8

### FORMATION

Organisée par la FSU 87

Au collège Maurois  
Limoges

**Jeudi 29 mars 2018**

« Fonction Publique,  
PPCR, Retraites ...»

**Avec Gérard  
Aschieri**

### SOIREE DEBAT

Organisée par la FSU 87

**JEUDI 17 MAI à 20H**

Salle des fêtes

DE LANDOUGE

« L'école sous la coupe  
des marchés »

**Avec NICO HIRTT**

## « Fonction Publique, PPCR, Retraites ... »

Au collège Maurois, 1 allée André Maurois  
87 065 Limoges

Avec Gérard Aschieri\*

*Formation ouverte à tous, voir modalités en page suivante.*

### DEROULEMENT DE LA FORMATION

- 8h30-9h00: accueil-café
- 9h00-11h30: « **Quel avenir pour la Fonction Publique et ses agents?** »
- 11h45 : Déjeuner au RU de La Borie (6,82 euros)
- 13h30-16h30 : Questions d'actualité: **PPCR, retraites ...**

#### \* *Qui est Gérard Aschieri?*

Ancien élève de l'École normale supérieure (Ulm), agrégé de Lettres, dirigeant, puis secrétaire général de La FSU (2001-2010), **Gérard Aschieri** est membre du Conseil économique, social et environnemental. Il est co-auteur du livre écrit avec Anicet Le Pors en 2015 « *La Fonction Publique du XXI<sup>e</sup> siècle* » (voir ci-dessous)

Il est déjà venu à Limoges animer notamment un meeting sur le traité européen et sur la réforme des retraites.

ANICET LE PORS - GÉRARD ASCHIERI

# LA FONCTION PUBLIQUE DU XXI<sup>e</sup> SIÈCLE



« À l'heure où le discours dominant fait du marché l'alpha et l'oméga de la vie économique et sociale, le service public a-t-il encore un sens et un avenir ? Les missions des fonctionnaires sont-elles condamnées à se rabougrir sous la pression du dogme de la réduction des déficits publics ? Est-il envisageable de construire les services publics que le XXI<sup>e</sup> siècle appelle ?

En prenant à bras-le-corps ces questions, ce livre restitue à un public large les éléments historiques et actuels qui donnent sens au travail et au statut des cinq millions d'agents employés par l'État, les collectivités territoriales et les hôpitaux. Tirant les conséquences de l'impasse néolibérale mise en évidence par la crise financière, Anicet Le Pors et Gérard Aschieri proposent une vision dynamique de la fonction publique : au service de la société, elle est un outil décisif pour traduire dans le quotidien ses idéaux de liberté, d'égalité, de justice et de sauvegarde de la planète.

Loin des injonctions de réforme dont le contenu n'est jamais débattu, ce livre ouvre une perspective audacieuse : renforcer, en s'appuyant sur les capacités des fonctionnaires, la construction de biens communs au bénéfice de chaque citoyen. »

Jeudi 29 mars 2018

Pour participer au stage, il te faut envoyer ta demande d'autorisation d'absence, au plus tard un mois avant la date du stage (soit le 28 février dernier délai). Une attestation de présence te sera fournie le jour du stage.

Tu dois aussi informer la section FSU ou ton syndicat de ta participation, pour un souci évident d'organisation ( coupon au bas de la feuille). Nous aurons la possibilité de déjeuner au Restaurant Universitaire de La Borie (prix du repas: 6,82 euros). Dans cette éventualité, tu voudras bien nous indiquer si tu désires profiter de cette possibilité.

FONCTION PUBLIQUE D'ETAT ET TERRITORIALE

MODÈLE DE DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE

NOM.....Prénom.....

Grade et fonction .....

Établissement.....

à- Nom et fonction du Chef d'établissement ou de service - (1).

Conformément aux dispositions de la loi N° 84/16 du 11/01/1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires (2), définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le jeudi 29 mars 2018 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera, au collège Maurois, 1 allée André Maurois, 87 065 Limoges.

Il est organisé par la FSU sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (J.O. du 10 février 1995 et arrêté du 13 janvier 2009 pour la fonction publique et Arrêté du 30 novembre 2009 modifiant l'arrêté du 9 février 1998 pour la fonction publique territoriale ).

A..... Le.....

Signature

(1) La demande doit être adressée par la voie hiérarchique un mois à l'avance.

(2) Pour les non titulaires remplacer par "de la loi N° 82/997 du 23/11/82 relative aux agents non titulaires de l'État".

\*\*\*\*\*

Coupon à retourner à la FSU 87 (ou par mail : fsu87@fsu.fr ou par tél : 06 24 43 49 38)

Nom : .....

Prénom : .....

Affectation : .....

Syndicat d'origine ou non syndiqué(e) :.....

Mail: .....

OUI NON je participerai au stage du 15 novembre 2016 organisé par la FSU 87.

OUI NON Je déjeunerai sur place

# DOSSIER: SPECIAL FORMATION PROFESSIONNELLE

## Réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage

Avec la réforme du code du travail et celle de l'assurance chômage, le gouvernement annonce aussi une nouvelle réforme de **la formation professionnelle et de l'apprentissage**. Pour le président de la République, la mondialisation et la montée en puissance du digital nécessitent de nouvelles connaissances. « **Plus que jamais, la population active doit se former tout au long de la vie pour monter en compétence et rester employable** ». Il propose donc de reformer entièrement la formation professionnelle en souhaitant redéfinir notamment l'intervention de l'État. Il faut rappeler que ce calendrier de réforme est engagé après la remise – le 30 septembre dernier - du Rapport Pisani-Ferry au Premier Ministre traitant du Grand Plan d'Investissement 2018-2022.

## Une nouvelle réforme de la formation professionnelle

La nouvelle réforme de la formation professionnelle viendra réformer la loi de Mars 2014 qui elle-même réformait la loi de 2010 sur ce même sujet. Il faut noter, à cet égard que, une fois encore, **aucun bilan ou étude d'impact du texte de 2014 n'est intervenu** entre temps : serait ce trop demander que le droit soit stabilisé dans le temps et que les changements de législation doivent s'appuyer sur des bilans ? Le Compte Personnel Formation (CPF) contenu dans le Compte Personnel d'Activité (CPA) de chaque actif et l'amplification de l'individualisation des droits à la formation professionnelle sont au cœur de cette nouvelle réforme. Le gouvernement veut une refonte de l'ensemble du système de financement et de gouvernance paritaire de la formation professionnelle. La majeure partie des contributions actuelles des entreprises pour la formation dont les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) gèrent aujourd'hui la répartition, serait progressivement convertie en droits individuels pour les actifs qui pourront « **acheter** » directement de la formation auprès d'organismes de formation. Le rôle des OPCA sera donc réformé (**rôle limité de conseil aux entreprises ?**) et la participation des partenaires sociaux dans la gouvernance devrait être considérablement réduite.

## Une priorité affichée aux jeunes et demandeurs d'emploi de longue durée faiblement qualifiés pour une meilleure employabilité immédiate.

Partant du constat selon lequel la formation bénéficie surtout à celles et ceux qui sont les plus qualifié-es, le programme du président Macron prévoit de former un million de jeunes peu qualifiés éloignés de l'emploi, ainsi qu'un million de chômeurs de longue durée faiblement qualifiés. Ce plan serait financé par 50 milliards d'euros sur le quinquennat, dont 15 milliards seraient consacrés à l'acquisition de compétences pour les plus faiblement qualifiés. A travers le rapport de Pisani-Ferry, sur le « grand Plan d'Investissement 2018-2022 » remis au PM le 30 Septembre dernier, quatre grandes orientations sont fixées dont une qui concerne tout particulièrement nos secteurs de syndicalisation.

L'axe 3 du rapport propose d'édifier « *une société de compétences (15 milliards d'euros). Les compétences sont la clef de l'emploi et de la compétitivité de demain. La contribution du plan d'investissement à cet effort collectif, qui concerne tous les actifs et toutes les entreprises, sera principalement de rendre l'accès à l'emploi à un million de chômeurs peu qualifiés et à un million de jeunes décrocheurs. Il s'agira de formations longues et qualifiantes, assorties d'un accompagnement personnalisé* ». Et qu'en est-il d'un jeune qui a un projet de formation validé, si le financement de la formation n'existe pas ? Les dernières lois sur la FP ont donné aux Régions la compétence de la formation professionnelle continue (dont celle des jeunes sortis du système scolaire sans qualification). Or certaines de ces Régions se défont de plus en plus sur le CPA/CPF argumentant que les jeunes peuvent l'utiliser pour se former, avec les difficultés que l'on connaît : ce sont des jeunes qui ne trouvent pas d'emploi du fait de leur faible niveau de qualification et qui ont donc des comptes CPA à "zéro". Même lorsqu'ils ont travaillé (intérim, emplois précaires, apprentissage), le peu d'heures engrangées ne permet pas l'accès aux formations certifiantes, beaucoup plus longues. Et pourtant seules les formations certifiantes sont éligibles au CPA/CPF !



## Il y a une grande inégalité entre salariés et demandeurs d'emploi dans l'utilisation du CPA/CPF :

nombre d'heures : plusieurs OPCA font des abondements complémentaires aux heures acquises par les salariés, parfois sans aucune limitation. Le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels propose lui aussi, pour les demandeurs d'emploi, un abondement complémentaire à concurrence de 100h (si la personne a 60h, le FPSP complètera à hauteur de 40h). Mais quelle formation certifiante peut-on faire avec 100h ?

⇒ coût horaire : là où les OPCA ont une prise en charge de 35-40€/h, parfois 60€, le FPSP propose 9€

Les textes prévoient que le CPA/CPF puisse être utilisé pour financer une partie du permis de conduire. C'est en fait mission impossible : quelle auto-école propose des heures de conduite à 9€ ?

Il est à craindre qu'au nom de l'employabilité des jeunes les plus fragiles, le gouvernement privilégie l'acquisition de quelques compétences (bloc de compétences professionnelles) au détriment de l'acquisition d'un titre ou d'un diplôme nécessitant une formation plus longue et donc plus coûteuse. Ainsi en est-il en Auvergne Rhône Alpes où la Formation Professionnelle doit être au service des entreprises pour que celles-ci conservent leur compétitivité. Cela explique sans doute le développement de formations d'adaptation au poste de travail sans élévation du niveau global du jeune. S'il est vrai que de nombreux jeunes non qualifiés redoutent d'entrer dans des formations longues et sont en demande d'emploi, beaucoup se découvrent une « appétence » en commençant par une formation courte et désirent poursuivre vers des formations qualifiantes. Celles-ci leur sont souvent interdites au motif que l'objectif affiché de départ, c'est l'emploi.

Il est à noter que dans Initiative 12 « Former et accompagner vers l'emploi 1 million de jeunes décrocheurs » du plan, rien n'est vraiment prévu pour mettre en place de réelles formations qualifiantes. La FSU doit rappeler les conséquences des politiques publiques en la matière mises en place ces 10 dernières années et qui ont conduit aujourd'hui à ce que un jeune sur six n'est ni en formation ni dans l'emploi. Il faut rompre avec celles-ci (traitement des décrocheurs par les Régions, développement de l'apprentissage, sous investissement dans le service public de la formation professionnelle initiale, ...) et permettre à ces jeunes d'accéder à une formation qualifiante de leur choix.

### **La généralisation de la Garantie jeune n'est pas un bon signal non plus.**

Si on ne peut qu'être d'accord pour proposer un accompagnement qui permette aux jeunes - ayant peu ou pas de revenus, sans soutien familial, d'accéder à une réelle autonomie professionnelle et financière, on peut déplorer en revanche que cela passe trop souvent par une démarche personnalisée fondée sur le principe de « l'emploi d'abord » et de mises en situation professionnelle. La perversité est dans le mode de financement des missions locales pour ce dispositif. Une structure sera mieux dotée financièrement pour son accompagnement, si le jeune a réalisé 560h « gratuites » d'immersion en entreprise. Elle sera moins bien dotée si ce jeune fait une formation certifiante qui s'achève avant la fin des 12 mois d'accompagnement. Ce sont les jeunes en situation de grande précarité (financière, logement) et ayant un faible niveau de qualification qui entrent sur la Garantie Jeunes, parce que ce sont souvent celles et ceux qui ont le plus besoin de la maigre allocation versée chaque mois, au détriment d'un vrai choix professionnel et d'une solide formation.

## **Élévation du niveau de qualification et diplômes**

Alors que l'élévation du niveau de qualification de la population a été la règle appliquée depuis plusieurs dizaines d'années, le gouvernement veut privilégier l'insertion professionnelle même à bas niveau, sur la poursuite d'études. L'objectif d'élever le niveau de qualification des jeunes français et d'atteindre 60% de diplômés du supérieur ne serait plus à l'ordre du jour. Le travail l'emporterait donc désormais sur l'Éducation. Ce changement de philosophie ne serait pas sans conséquences sur les bacheliers professionnels qui pourraient faire les frais de cette politique en se voyant refuser progressivement toutes poursuites d'études dans le supérieur.

La FSU rappelle l'importance et le rôle essentiel de la formation initiale dans l'insertion sociale et professionnelle des jeunes mais aussi le rôle joué par les diplômes dans l'insertion professionnelle et la nécessité de continuer à élever le niveau de qualification de l'ensemble de la population.

La FSU défend un droit de retour en formation initiale pour les jeunes de 16 à 25 ans dans la filière de leur choix. Le niveau de diplôme obtenu influe de façon importante sur la possibilité de trouver un emploi. C'est pourquoi la prévention du décrochage scolaire avant obtention du diplôme préparé, ainsi que la mise en œuvre du droit au retour

## Orientation professionnelle des actifs et des demandeurs d'emploi :

En termes de politiques publiques, la loi de mars 2014 portant réforme de la formation professionnelle s'est également ouverte aux questions d'orientation des adultes salarié-es, des indépendant-es et des demandeurs-es d'emploi. Elle a créé le conseil en évolution professionnelle (CEP). Il est un droit offert à tout actif à faire le point sur sa situation et à être accompagné dans ses démarches d'évolutions professionnelles, dont des actes d'orientation professionnelle. Ce droit, selon la loi, se décompose en trois niveaux allant d'un accueil de premier niveau jusqu'à un accompagnement personnalisé pour assurer un parcours de reconversion, d'évolution professionnelle. La loi prévoit 5 opérateurs pour délivrer ces trois niveaux de service public : Pôle-emploi, Missions Locales, OPACIF, Cap emploi et APEC.

La FSU reste très critique sur la régionalisation des missions d'orientation des adultes et partiellement des jeunes mise en œuvre depuis la loi de 2014 à travers la création des Services Publics Régionaux de l'Orientation. Si aucun bilan n'est vraiment disponible, la FSU constate néanmoins que les SPRO sont développés par des exécutifs régionaux de façons différenciées et dans des logiques de moins en moins soucieuses des besoins des bénéficiaires, s'attachant plus à répondre aux besoins des entreprises d'un territoire.

Depuis 2010 et le transfert des équipes d'orientations de l'AFPA (composées de 750 psychologues du travail, près de 150 ingénieurs de formation et de quelques 100 agents techniques d'orientation) à Pôle emploi, le service public est malmené tant dans ses missions que dans les conditions de travail que traversent ses personnels. Si nous soulignons les 600 postes créés en 2017 de psychologues du travail, nous regrettons que ces renforts n'aient pas été accompagnés de travaux de fond sur les conditions de travail, les missions et le métier des psychologues du travail à pôle emploi.

## Formation des demandeurs d'emploi

Il faut noter que la réforme sur la formation professionnelle se fera « en même temps » que seront conduites les réformes de l'Assurance Chômage et de l'Apprentissage. Le gouvernement précédent avait engagé un plan d'un milliard d'euros en 2015 pour former 500.000 chômeurs supplémentaires en un an. Alors qu'aucun bilan exhaustif n'est disponible, cette opération a démontré plusieurs « failles » dans sa mise en œuvre. De fait, puisque nouvelle réforme il doit y avoir, elle devra impérativement tirer les conséquences de ce plan Hollande et notamment devra garantir :

- ⇒ **Un plan d'urgence de refinancement des acteurs public de la formation, notamment l'AFPA, les GRETA et les CFPPA, pour un développement du service public de la formation des Adultes sur tout le territoire.**
- ⇒ **Un contrôle efficace des organismes de formation privés en réformant notamment les procédures de déclaration et en imposant de véritables agréments.**
- ⇒ **Une procédure revisitée des achats publics de la formation professionnelle**
- ⇒ **Une réforme de la gouvernance actuelle pour assurer une égalité de droits de tous les bénéficiaires.**
- ⇒ **La liberté individuelle de choisir son orientation et sa formation, conformément au CEP**
- ⇒ **Un droit réel à la formation professionnelle pour chaque chômeur a minima de 1607 heures de formation associées à un financement et une rémunération.**

L'augmentation des charges dans les services du Ministère du Travail, à Pôle-Emploi, mais aussi dans les Missions Locales n'ont pas été compensées par des embauches en conséquence, les personnels se retrouvent en surcharge de travail et connaissent des conditions d'exercice de plus en plus difficiles. Nous condamnons les projets de réduction des effectifs réaffirmés pour 2018 à l'occasion du débat parlementaire sur le PLF 2018. Pour garantir un service public de haut niveau sur ces enjeux tout à fait essentiels en matière de lutte contre le chômage, il est nécessaire de garantir les recrutements qui s'imposent dans ces institutions.

Le ministre de l'éducation et la ministre du travail annoncent leur volonté de développer l'apprentissage. La ministre du travail Muriel Pénicaud déclarait le 12 septembre que « 7% des jeunes sont en apprentissage en France », alors que "tous les pays européens qui ont vaincu le chômage de masse des jeunes sont des pays où l'apprentissage est fort", citant "la Suisse" et "l'Allemagne" qui "ont entre 15 et 20% d'apprentis...

M Jean Michel Blanquer annonce lui dans le dossier de presse de rentrée qu'il s'appuiera sur les Campus de métiers pour développer l'apprentissage, conformément à l'engagement du Président de la République. Ce développement passerait par l'implantation de parcours mixtes de formation, permettant, par exemple, de terminer en apprentissage un parcours de formation engagé sous statut scolaire. Pour justifier son choix, il évoque uniquement les chiffres de l'insertion professionnelle occultant volontairement les données globales qui révèlent de meilleurs résultats pour la voie scolaire : décrochage, résultats aux examens, poursuite d'études.

L'argumentaire gouvernemental insiste sur le différentiel d'insertion professionnelle entre les apprentis et les scolaires de l'enseignement professionnel, mais la comparaison n'est pas raison. Il faut insister pour rappeler que les jeunes en apprentissage ont subi une forte sélection et ont déjà réussi à trouver un emploi puisque le Contrat d'Apprentissage est juridiquement et socialement un contrat de travail. Le réseau des Missions locales accompagne de nombreux jeunes qui souhaitent se former par la voie de l'apprentissage – donc se former en emploi - mais n'y parviennent pas parce que les entreprises n'en veulent pas. Les entreprises ont toujours eu beaucoup de réticence à recruter des jeunes même sur des contrats d'apprentissage. Beaucoup de branches professionnelles n'investissent que très peu ces sujets et on observe que peu d'entreprises s'engagent dans ces accords contraignants. Aussi, on constate que ce sont toujours les mêmes secteurs qui embauchent des apprentis de façon récurrente et organisée (les métiers de bouche, de l'hôtellerie, du bâtiment, du nettoyage, de la vente en détail )

L'accompagnement pédagogique des apprentis est à quelques exceptions près, inexistant dans les entreprises et tout particulièrement dans les Très Petites Entreprises.

Le projet de réforme de la formation professionnelle associée à une réforme de l'assurance chômage et à une réforme de l'apprentissage ne concerne pas seulement les jeunes en formation initiale puisque le programme de Macron prévoit aussi la formation d'un million de chômeurs longue durée pas ou peu qualifiés, demandeurs d'emploi ou mal insérés sur le marché du travail. Il y a lieu ainsi de prendre en compte les contrats de professionnalisation, dispositif concurrentiel à l'apprentissage dont la partie formation relève de la formation professionnelle continue et peut être réalisée dans un organisme public ou privé de formation ou dans l'entreprise « lorsqu'elle dispose du service de formation ». En plus de l'insistance marquée de promotion de l'apprentissage se profile la volonté d'une fusion de celui-ci avec les contrats de professionnalisation. Cela risque d'éloigner encore davantage des milliers de jeunes d'un accès à un premier niveau de qualification professionnelle.

**Pour la FSU, promouvoir les contrats d'apprentissage ou de professionnalisation en lieu et place de la formation professionnelle initiale sous statut scolaire relève d'un choix politique de courte vue, qui aggraverait encore d'avantage les inégalités. L'accès à un premier niveau de qualification pour tous les jeunes est une mission centrale du ministère comme l'élévation du niveau de qualification pour toutes et tous. Il n'est pas acceptable que l'État se désengage de cette mission pour les jeunes les plus en difficultés qui sont aussi très souvent les jeunes issus des milieux populaires. Au contraire, si l'égalité reste un objectif à atteindre, si lutter contre le décrochage et le chômage des jeunes est bien la priorité, l'État doit donner bien plus de moyens à l'École et à l'enseignement professionnel public. Il doit s'engager clairement dans un plan de renforcement et de développement du Service Public de la Formation pour les jeunes, pour les adultes actifs et les demandeurs d'emplois.**

## Election professionnelle : CAPA des PSY Education Nationale

la FSU (SNUIPP-SNES) recueille une large adhésion de la profession.

Avec une participation de 71,5%, la liste présentée par la FSU (SNUIPP- SNES), représentative des différents secteurs et départements de l'Académie, recueille 75,44 % des suffrages exprimés et obtient trois des quatre sièges à pourvoir.

Merci aux collègues pour leurs suffrages et leur confiance, bravo et bon courage à nos élu-e-s qui représenteront et défendront fièrement les psychologues de l'EN durant l'année à venir : Valérie DIOP, Karine Chassagne, Philippe Lacleze, Estelle Sardin, Françoise Quemener et Annie Lorenzini.

Une autre liste avait été présentée par le SE-UNSA (24,56%, un siège sur 4)

Au plan national (49,75 % des voix), les psychologues de l'Éducation nationale ont également placé les listes de la FSU ( SNUipp-SNES) largement en tête de leurs élections professionnelles. Un résultat qui signe la volonté des personnels de désigner des représentants qui porteront haut et fort leur voix face à l'administration et qui témoigne de l'engagement opiniâtre des deux syndicats dans la reconnaissance de la place et de l'apport des psychologues dans l'ensemble du système éducatif.

**La FSU ( SNES-SNUIPP) remporte 5 des 7 sièges de la CAPNationale (1 pour l'Unsa et 1 pour le Sgen)**



Pas un enfant  
Pas une femme  
Pas un homme  
Sans abri

### Chabatz d'entrer : faire face à l'urgence et soutenir les migrants !

Les politiques de fermeture des frontières se suivent et se ressemblent en Europe et en France, excluant une deuxième fois ceux qui ont déjà dû quitter leur pays, chassés par la misère ou des régimes politiques tyranniques ou en guerre. C'est avec l'objectif de défendre la libre circulation de tous que Chabatz d'entrer a été lancé, il y a un an, en Haute-Vienne. Ce collectif de soutien aux réfugiés et migrants, qui veut opposer la solidarité et la fraternité aux discours de haine et de rejet, regroupe de nombreux citoyens, citoyennes, et près de 25 organisations, partis, syndicats, dont la FSU. Il assure des cours d'alphabétisation, mène des actions d'éducation populaire pour sensibiliser le maximum de personnes, mobilise dans la rue, ou tente de répondre, avec ses modestes moyens, à l'urgence sociale.

En effet, non seulement les pouvoirs publics durcissent les conditions d'accueil, fabriquant des « sans-papiers » en grand nombre, mais ils n'organisent même plus les conditions d'hébergement d'urgence : le « 115 », dont c'est la mission, est saturé. Depuis plusieurs semaines, des femmes (parfois enceintes), des familles, avec enfants en bas âge ou scolarisés dans nos établissements scolaires de Haute-Vienne, sont à la rue et dorment dans des abris d'urgence, squats, ou sont accueillis temporairement par des militants solidaires. L'argent récolté par Chabatz d'entrer permet aussi d'offrir ponctuellement une nuit d'hôtel...

Ce ne sont que des pis-alls, afin d'éviter le pire, tout en continuant à interroger la responsabilité des pouvoirs publics.

**Mais Chabatz d'entrer a besoin du soutien de chacun : si vous souhaitez participer à la vie du collectif (il y a besoin de monde), ou le soutenir financièrement, c'est possible ! En contactant**

Collectif Chabatz d'entrer à la Maison des Droits de l'Homme, 37 rue Frédéric Mistral - 87100 Limoges ou sur sa page Facebook : <https://www.facebook.com/collectifchabatzdentrar/>

Possibilité aussi de remplir la cagnotte en ligne : <https://www.lepotcommun.fr/pot/yaqe75kb>